Lois 32850 p.1

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation du président et du vice-président du Comité directeur du consortium de validation des compétences

A.Gt 25-01-2008

M.B. 18-03-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu le Décret de la Communauté française du 22 octobre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Considérant la désignation d'un président intervenu lors de la séance du Comité

directeur du consortium de validation des compétences du 23 mai 2007;

Sur proposition du Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête:

**Article** 1<sup>er</sup>. - Myriam Schauwers, vice-présidente du comité directeur est désignée en qualité de présidente du Comité directeur du consortium de validation des compétences;

Maryse Menu, membre effectif du Comité directeur du consortium de validation des compétences représentant le FOREm est désignée en qualité de vice-présidente dudit Comité directeur.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juin 2007.

**Article 3.** - Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 janvier 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale,

M. TARABELLA

